



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 73307

Texte de la question

A la suite de plusieurs démarches, le Gouvernement a décidé d'organiser le dépistage du cancer colorectal dans 20 départements, avant de le généraliser seulement pour 2003. On peut se demander pourquoi le dépistage est repoussé à 2003. En 1998, une conférence de consensus de l'ANAES indiquait que « le dépistage du cancer colorectal est possible par la recherche de saignement occulte dans les selles dans le cadre des campagnes de dépistage de masse soumises à des conditions strictes de réalisation ». L'un des pionniers du dépistage du cancer colorectal par recherche du sang dans les selles, le professeur Jean Faivre, explique : « Le dépistage de masse correspond à une démarche validée qu'il est temps de mettre en place... Il est bien établi qu'il est possible de diminuer de 15 % à 20 % la mortalité en faisant un test Hemoccult tous les deux ans, à condition que plus de la moitié de la population concernée participe régulièrement au dépistage et qu'une coloscopie soit faite en cas de test positif. » Les professionnels de santé sont aujourd'hui prêts à être mobilisés. Aussi M. Dominique Paillé demande à M. le ministre délégué à la santé d'envisager, sans attendre, la généralisation de ce dépistage. Tous les avis scientifiques confirment cette impérieuse nécessité.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73307

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 février 2002, page 1057